



Remuneration nuit correct

Par **Karo 84290**, le **18/08/2022** à **12:23**

Bonjour ,je travaille de nuit pour une personne handicapé mes horaires sont 21h 8h. Je suis rémunéré sur une base de 41 euros brut de forfait nuit +5h et 1h pour le 7 à 8h du matin. La nuit de temps en temps et de plus en plus souvent elle se réveille 1h ou 2.h. Le forfait nuit est le même depuis presque 2 ans est ce normal ?

Merci d'avance pour votre réponse

Carole B

Par **P.M.**, le **18/08/2022** à **13:53**

Bonjour,

En raison de la spécificité de l'emploi et de la [Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 - Étendue par arrêté du 6 octobre 2021 JORF 16 octobre 2021](#), je vous conseillerais de vous rapprocher d'un des [syndicats qui ont été reconnus représentatifs...](#)